

Sup'Air

Écran de sous-toiture synthétique
hautement perméable à la vapeur d'eau



- ▶ Pose directe sur isolant, en neuf comme en rénovation
- ▶ Protège l'isolant thermique des entrées d'air parasites (effet pare-vent) et optimise ses performances
- ▶ Répond aux exigences du cahier du CSTB 3650 (juin 2009)
- ▶ Crée une enveloppe extérieure étanche sans risque de condensation

Conditionnement

- Rouleaux de 50 m x 1,50 m
- Poids : 13 kg
- Conditionnement divisible : 20 rouleaux

Emploi

- Travaux neufs ou rénovation ;
- Couvertures en petits éléments ;
- Pose tendue sur chevrons ou fermettes jusqu'à 60 cm d'entraxe ;
- Pose sur support continu ventilé en bois (voliges, panneaux, etc.) ;
- Pose directe sur isolant ;
- Climat de plaine (altitude \leq 900 m) ;
- Locaux à faible ou moyenne hygrométrie.

Mise en œuvre

- Fixer l'écran sur la charpente, en le déroulant parallèlement à l'égout, soit par des pointes soit par des agrafes en respectant les recouvrements horizontaux de 10 cm (pente \geq 30 %) ou de 20 cm (pente \leq 30 %);
- Fermer les lignes de faîtage et arêtier par l'écran, avec un recouvrement de 20 cm.
- Contre-lattage avec des liteaux de section 27 mm x 40 mm.

Nota : pour le traitement des points singuliers (égouts, noues, sorties de toiture, fenêtres de toit, etc.), consulter le cahier 3651-2 de janvier 2009, édité par le CSTB.

Caractéristiques

- Entraxe maxi entre support : 60 cm
- Classement EST :
 - ▶ Résistance au passage de l'eau E: E1
 - ▶ Perméance à la vapeur d'eau S: Sd1
 - ▶ Résistance mécanique de l'écran T: TR2

Informations complémentaires

Sup'Air peut être utilisé dans le cadre de la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques, dans le respect des conditions suivantes :

- ▶ lame d'air correctement ventilée entre les panneaux et l'écran (égout et faîtage ventilés);
- ▶ exigences particulières du fabricant de panneaux.

Sup'Air peut être utilisé en pare-pluie, dans le cadre des constructions à ossature bois (DTU 31.2 et 41.2).

L'utilisation du Sup'Air ne dispense pas le poseur de mettre en place des dispositifs de protection, selon les règles de prévention des accidents, lors de travaux en élévation.

Documents de référence

- Cahier 3651-2 de janvier 2009, édité par le CSTB (document téléchargeable sur le site www.cstb.fr).
- Fiche technique - marquage CE

Sécurité

Sup'Air n'est pas un produit classé dangereux, conformément à l'arrêté du 20 avril 1994 et dans le cadre de l'utilisation prescrite par cette notice.



Ce document n'est qu'indicatif, il convient de consulter les documents de référence en vigueur. Siplast-Icopal se réserve le droit de modifier ses produits et leurs prescriptions de pose, en fonction de l'évolution des connaissances et des techniques.

N3-40 - 08/09 - Photos : Icopal ; J.-J. Biet ; P. Gisselbrecht - R.C.S. Namur B 552 100 984